



## Commune de BERNEVILLE

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'ARRAS  
Canton d'Avesnes-le-Comte

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 JUILLET 2020

#### Nombre

De conseillers  
en exercice : 11  
De présents : 9  
De votants : 9

L'an deux mil vingt, le 7 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Étaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Absents excusés : ALLEGRO Jean-François, LALY Olivier  
Secrétaire : Mme Odile PAYEN

Le maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus, il convient d'assurer un nettoyage plus régulier de l'école en journée. En outre, dans le cadre de la cantine scolaire, il est nécessaire d'avoir un agent en plus pour assurer la surveillance suite au départ de M. PLUQUET Dimitri à la rentrée prochaine.

2020/24

#### OBJET :

Création d'un poste en  
contrat d'apprentissage

Le maire, précise qu'un contrat d'apprentissage pour un CAP Petite Enfance pourrait convenir dans le cadre de ces missions. En outre, un soutien complémentaire pourrait également être apporté la classe de maternelle.

Le Maire propose ainsi de prendre en contrat d'apprentissage Melle BALAHY Loane, domiciliée à Tilloy-les-Hermaville 9, Rue du Faubourg, élève au Lycée Baudimont Saint Charles à Arras, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, pour une durée de 2 ans, à savoir fin au 31 juillet 2022.

Après étude et concertation, le conseil municipal à l'unanimité de ces membres présents :

- autorise le maire à créer un poste de contrat d'apprentissage à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020
- autorise le maire à prendre sur ce poste Melle BALAHY Loane,
- autorise le maire à signer tous documents et conventions relatifs à ce contrat,

Ainsi fait et délibéré, les jour, et an susdits.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 juillet 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 30 juin 2020

Le Maire,  
Julien BELLENGIER



Pour extrait conforme,  
Le Maire

